

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2024/035

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

Date de la Convocation

08/10/24

Date d'Affichage

22/10/24

Objet de la Délibération

**Acquisition d'une parcelle /
Impasse de la Cazalère.**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, DAGUES-BIE, PADRA, MEYER, GOMES, RECH, FIERLEJ, MARC, EVEN, PANAVILLE, DOLAGBENU, MONFRAIX, SANDOVAL, SARICA, DESCHAMPS

Absents : Mme LEROUX, M. CUSIN

Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE

M. AÏTA procuration à M. MARC

Mme DASSENOY procuration à M. SUC

Mme RANCHET procuration à Mme GARCIA

Mme DEGEILH procuration à M. SARICA

Mme VITRICE procuration à Mme SANDOVAL

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

Mme PERSYN procuration à M. TOUNTEVICH

Secrétaire : M. DAGUES-BIE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, le projet d'acquisition d'une parcelle située au 12 impasse de la Cazalère, afin d'agrandir le parc attenant.

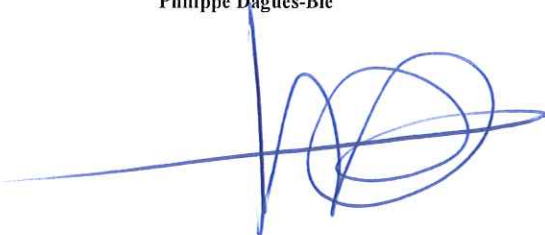
Il s'agit de la parcelle cadastrée n°BI 159 d'une superficie de 289 m² appartenant à l'indivision Gardet.

Les parties se sont entendues sur un prix d'acquisition fixé à 1 euro.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint à effectuer toutes les démarches pour acquérir la parcelle cadastrée section BI n°159 d'une superficie de 289 m² moyennant le prix d'un euro et de la classer dans le domaine public communal.

Le secrétaire de séance
Philippe Dagues-Bie



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

